



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
MAISON DE LA FRATERNITÉ, 86 Bd du Docteur Cathelin

Tél : 01 69 74 19 00 | ccas@longjumeau.fr

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE À LONGJUMEAU

Un havre de paix



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
MAISON DE LA FRATERNITÉ 86 Bd du Docteur Cathelin
Tél : 01 69 74 19 00 - ccas@longjumeau.fr

Les résidences autonomie sont des établissements à vocation sociale qui permettent aux seniors d'être indépendants sans être isolés. Elles accueillent des personnes de plus de 60 ans, retraitées, autonomes, selon la classification nationale AGGIR et proposent la location d'appartements à usage privatif, tout en bénéficiant de services communs.

3 RÉSIDENCES AUTONOMIE À LONGJUMEAU QUI PROPOSENT DES HÉBERGEMENTS ADAPTÉS AUX SENIORS

Les 3 résidences autonomie de la ville de Longjumeau proposent des appartements constitués d'une pièce principale avec balcon, d'une cuisine et d'une salle de bain équipée d'une douche. Les résidences ont toutes été récemment réhabilitées et sont dotées d'un ascenseur et d'une salle commune climatisée.



LA RÉSIDENCE MADELEINE CHEMIN

12, Bis Route de Corbeil 91160 LONGJUMEAU
Cette petite résidence est constituée de 38 logements seulement (dont les surfaces varient de 29 m² à 38 m²) et située en centre-ville à proximité directe des commerces et des services publics. Elle dispose aussi d'un jardin et d'une terrasse pour les résidents.



LA RÉSIDENCE AVRIL

45, Route de Corbeil 91160 LONGJUMEAU
Cette résidence dispose de 60 logements plutôt grands (les surfaces varient de 26,5 m² à 38 m²) à proximité des commerces du centre-ville de Longjumeau. Un parking sécurisé est également à disposition des résidents.



LA RÉSIDENCE AUTOMNE

25, Avenue du Général De Gaulle 91160 LONGJUMEAU
Cette résidence récemment rénovée dispose d'un jardin ombragé et aménagé pour les résidents et d'une salle informatique. Elle est composée de 50 studios dont les surfaces varient de 26 m² à 33 m².

• DES VISITES DES RÉSIDENCES PEUVENT ÊTRE ORGANISÉES SUR DEMANDE AU 01 69 74 19 00

Dossier d'admission

Pour louer un appartement dans l'une des résidences autonomie, il faut :

- Avoir 60 ans ou plus ;
- Être autonome GIR 4 à 6 de la grille AGGIR (à faire compléter par votre médecin traitant) ;
- Remplir le dossier disponible sur le portail citoyen de la ville de Longjumeau ou à l'accueil de la maison de la Fraternité ;
- Constituer un dossier avec le Livret de famille, les justificatifs de ressources, les justificatifs de domiciliation et le certificat d'autonomie de moins de deux mois.

Services proposés

La vie en résidence autonomie laisse toute liberté : visites, vacances, sorties. Les seniors sont libres d'organiser leur intérieur et leur emploi du temps.

Mais ils bénéficient d'agréables prestations supplémentaires :

- Des espaces collectifs et des salles climatisées à disposition afin de recevoir leurs familles et leurs amis pour des moments conviviaux ;
- D'espaces extérieurs (jardins, terrasses) ;
- De logements sécurisés, avec un gardien présent sur site tous les jours de 8h à 17h. En dehors de ces horaires, une astreinte technique est organisée 24h/24 ;
- D'un parking aménagé à l'entrée de chaque résidence ;
- D'appartements offrant un grand niveau de confort (chauffage intelligent, veilleuse de nuit avec détecteur de mouvement, volets roulants électriques) ;
- De loisirs et d'animations organisés selon un planning mensuel par le service seniors de la Ville* ;
- D'un accompagnement dans le cadre d'une demande de téléassistance ainsi que de portage de repas*.

(*sur demande des résidents. Certains services sont soumis à facturation)

Tarifs

- La location est consentie moyennant une redevance locative mensuelle qui comprend le loyer et les charges.
- Les prix varient de 470 à 595 € en fonction des appartements.

LES RÉSIDENCES SONT CONVENTIONNÉES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES PERMETTANT L'OUVERTURE DE L'AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL).

